

PRIAM® TOP

Composition : 250 g/L (26 % p/p) de tébuconazole (ISO)

Formulation : Emulsion de type aqueux (EW)

AMM n° : 2150253

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Protection de l'environnement

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois tous les ans sur céréales d'hiver et de printemps.

SPe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus de deux fois tous les ans sur vigne.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales printemps et vigne.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver. Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

Protection des personnes présentes et des résidents

Pour les usages «avoine», «blé» et «orge», respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Pour l'usage «vigne», respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 48 heures



DANGER



PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : ôter les vêtements souillés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

En cas de projection dans les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

PRIAM TOP est un fongicide contenant du tébuconazole, matière active de la famille chimique des triazoles (code FRAC 3) il se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa rémanence sur de nombreuses maladies dont celles des céréales et de la vigne. Le tébuconazole est systémique et se caractérise par son mode d'action particulier pour une triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stéroïdes).

Tableau des usages autorisés - traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose max. d'emploi	Nombre max. d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone non traitée aquatique	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Blés	Rouille brune, Rouille jaune, Fusarioses	1 L/ha	1/an	-	35 jours	*	Non concerné**
Orge	Rhynchosporiose	1 L/ha	1/an				
Avoine	Rouille couronnée	1 L/ha	1/an				
Vigne - raisin de cuve	Oidium(s)	0,4 L/ha	2/an	-	14 jours	5m (dont DVP 5m)	Emploi interdit

* Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales printemps et vigne. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver.

**Cultures non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs d'après la liste officielle publiée au bulletin officiel.

Helm AG ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mlrs>

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Céréales

Dose d'application : 1,0 L/ha (équivalent à 250 g de tébuconazole/ha)

Volume d'arrosage : 150 - 300 L/ha

Nombre d'application : 1 application. PRIAM TOP s'emploie de début montaison à fin floraison des céréales. Il peut être appliqué seul ou intégré dans tout programme de protection.

Conditions :

En cas de stress hydrique marquée et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les cultures concernées par un usage homogénéisé, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.

Vigne - Oïdiums

Dose d'application : 0,4 L/ha (équivalent à 100 g de tébuconazole/ha)

Volume de bouillie 300 - 1000 L/ha

Nombre d'application : 2 applications au stade BBCH 13-79 (début de l'infestation)

Afin d'obtenir une meilleure protection, il est possible d'associer PRIAM TOP à un produit de contact en cas de forte pression de la maladie.

Conditions :

Sur la vigne, ne pas appliquer sous des températures élevées. Les caractéristiques du tébuconazole sur la vigne lui confèrent une grande résistance au lavage. A partir d'une heure après l'application, la pluie n'a plus d'effet sur PRIAM TOP.

Application :

Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète des vignes. Augmenter le volume de pulvérisation lorsque la croissance de la vigne augmente. Compte tenu de la répartition de la substance active, une application de chaque côté de chaque rangée est recommandée.

Programme de traitement

Appliquer selon un programme de pulvérisation préventive. Faire la première application avant la floraison et continuer les applications en utilisant des intervalles de pulvérisation allant jusqu'à 21 jours lorsque la pression est faible à modérée. Utiliser un intervalle de pulvérisation de 14 jours lorsque la pression de la maladie est sévère. PRIAM TOP est un fongicide inhibiteur de la déméthylation des stéroïdes (DMI). Il peut être appliqué dans un mélange en cuve ou en alternance (toutes les deux pulvérisations) avec un fongicide non DMI comme stratégie de gestion de la résistance. Le mélange en cuve de PRIAM TOP avec d'autres fongicides DMI n'est pas recommandé. Les pratiques suivantes sont essentielles pour maintenir l'efficacité de PRIAM TOP :

- Appliquer les fongicides à la dose indiquée sur l'étiquette le nombre total d'applications de tébuconazole ne doit pas dépasser celui indiqué sur l'étiquette. L'utilisation exclusive et répétée de fongicides à base de tébuconazole doit être évitée.
- Appliquer les fongicides lorsque les conditions de pulvérisation sont bonnes.

Précautions d'emploi

- Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, en conformité avec la législation.
- Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas traiter en présence de vent (selon la réglementation en vigueur).
- Ne pas conserver la bouillie de pulvérisation dans la cuve plus de 48 heures.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Nous attirons votre attention sur la nécessité de faire un test de compatibilité physique et biologique en procédant à une pulvérisation sur une surface significative de la culture. En cas d'intoxication, avertir le médecin de la nature du mélange effectué.

Préparation de la bouillie

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de pulvérisation, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Verser directement PRIAM TOP dans la cuve remplie à moitié du volume requis, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

Rincer le bidon de produit vide trois fois et ajouter le produit ainsi dilué au reste de la bouillie de pulvérisation.

Maintenir la bouillie en état d'agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Ne préparez jamais plus de bouillie qu'il n'en est nécessaire.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Helm AG décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Manipuler le produit avec précaution. Conserver le produit dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé dans un sec un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source de feu et de chaleur. Conserver à l'écart de la nourriture, la boisson et l'alimentation pour animaux. Tenir hors de portée des enfants. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de façon sûre.

Température de stockage : 0 - 30 °C

Température de transport : 0 - 35 °C

Protection de l'opérateur et du travailleur

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/ intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Porter un vêtement de travail et les Equipements de Protection individuelle (EPI) suivants dans le cadre de pulvérisation à l'aide de pulvérisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatiques ou des atomiseurs :

- **pendant la préparation/mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

- **pendant l'application - Pulvérisation vers le bas (céréales)**

Si application avec tracteur avec cabine fermée

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

- **pendant l'application - Pulvérisation vers le haut (vigne)**

Si application avec tracteur avec cabine fermée

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche (non revendiquée par le notifiant) ou EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 (revendication notifiant) ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

• pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pour le travailleur, porter :

EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et des Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) dans le cas d'un contact direct avec la culture.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être nettoyée très soigneusement avec un produit adapté (type Phytnet) puis rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur par-tenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



● N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



● Protégez votre santé et celle de votre entourage.



● Surveillez les conditions météorologiques.



● Protégez les points d'eau.



● Protégez les pollinisateurs.



● Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQVE/](https://phyteis.fr/phytopratiqve/) : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnées sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

GARANTIE

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.